

**ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS DE MESLAY GREZ
ET A L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES
D'ARQUENAY, DE BEAUMONT PIED DE BŒUF, DE COSSE
EN CHAMPAGNE, D'EPINEUX LE SEGUIN (Val du Maine) ET
DE SAINT CHARLES LA FORET**

Avis d'enquête publique

Par arrêté du 14 septembre 2020, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Meslay Grez.

Ce projet a pour objectif de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie future des habitants de l'ensemble des 22 communes du territoire à l'horizon 2030.

Le projet porte également sur l'abrogation des cartes communales d'Arquenay, de Beaumont Pied de Bœuf, de Cossé en Champagne, d'Epineux le Seguin (Val du Maine) et de Saint Charles la Forêt et ainsi permettre la mise en œuvre du PLUi sur l'intégralité du territoire intercommunal.

Afin de conduire l'enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n° E20000014/44 en date du 16 juillet 2020, désigné une commission d'enquête constituée comme suit :

- Président : Daniel Busson, cadre bancaire en retraite,
- Membres titulaires : Marcel Thomas, directeur général des services en retraite, Jean-Michel Pottier, cadre bancaire en retraite.

En cas d'empêchement de Monsieur Daniel Busson, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Marcel Thomas.

L'enquête publique se déroulera du Samedi 3 octobre 2020 à 9 heures au Mercredi 4 novembre 2020 à 17 heures 30 inclus soit 33 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique complet sera déposé :

- Au pôle intercommunal, siège de l'enquête, 1 voie de la Guiterrière, 53170 Meslay du Maine ;
- À la Mairie de Meslay du Maine, 10 avenue de l'Hôtel de Ville, 53170 Meslay du Maine ;

afin que le public puisse le consulter sur place aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un dossier synthétique sera également disponible dans chacune des mairies des autres communes, lequel sera composé des documents se rapportant plus spécifiquement à la commune.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au Pôle intercommunal du Pays de Meslay Grez - 1 voie de la Guiterrière - 53170 Meslay du Maine, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/plui-pays-meslay-grez>

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles et tenus à sa disposition, au Pôle intercommunal du Pays de Meslay Grez, siège de l'enquête, ainsi que dans chacune des mairies.

Le public pourra également déposer ses observations et propositions :

- par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Pôle intercommunal du Pays de Meslay Grez, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus ;
- sur le registre numérique accessible sur le site dédié au PLUi à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-pays-meslay-grez>
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante plui-pays-meslay-grez@mail.registre-numerique.fr en mentionnant en objet « Enquête publique - PLUi » ;

Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets (ou autre taille en fonction de la capacité de votre boîte), si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement avec les courriers électroniques précédents.

Les observations déposées par voie électronique, sur les registres papier et par courriers papier seront mises en ligne et consultables sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/plui-pays-meslay-grez>

Au moins un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans chaque commune de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez comme indiqué ci-dessous :

Communes	Lieux de mise à disposition	Permanences de la commission d'enquête
ARQUENAY	1 place de l'église	Vendredi 9 octobre : 15h-18h
BANNES	Le Bourg	Lundi 26 octobre : 9h30-11h30
BAZOUGERS	rue du Château	Samedi 24 octobre : 9h-12h
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Le Bourg	Vendredi 30 octobre : 9h30-11h30
BOUERE	2 rue des Sencies	Samedi 17 octobre : 9h-12h
CHEMERE LE ROI	1 place de la mairie	Vendredi 16 octobre : 9h30-11h30
COSSE EN CHAMPAGNE	route de Plaisance	Vendredi 23 octobre : 9h30-11h30
GREZ EN BOUERE	rue de la mairie	Samedi 31 octobre : 8H30-11H30
LA BAZOUGE DE CHEMERE	1 rue du Pont	Vendredi 23 octobre : 14h30-17h30
LA CROPTE	Le Bourg	Lundi 19 octobre : 9h30-11h30
LE BIGNON DU MAINE	3 rue du Lin	Lundi 5 octobre : 16h-18h
LE BURET	25 place du Buaret	Vendredi 16 octobre : 16h30-18h30
MAISONCELLES DU MAINE	9 place de l'église	Lundi 5 octobre : 9h-12h
MESLAY DU MAINE	10 avenue de l'Hôtel de Ville	Samedi 10 octobre : 9h-12h Lundi 26 octobre : 15h-18h

PREAUX	route de Chémeré le Roi	Mardi 13 octobre : 9h30-11h30
RUILLE FROID FONDS	8 rue du Calvaire	Jéudi 22 octobre : 14h30-17h30
SAINT BRICE	11 rue de l'église	Jéudi 15 octobre : 15h-18h
SAINT CHARLES LA FORET	route de Ruillé Froid Fonds	Lundi 12 octobre : 9h30-11h30
SAINT DENIS DU MAINE	5 place de l'église	Lundi 2 novembre : 9h30-11h30
SAINT LOUP DU DORAT	1 rue Principale	Vendredi 9 octobre : 9h30-11h30
VAL DU MAINE	Place Troussard - Ballée	Lundi 19 octobre : 15h-18h (salle multi-activités)
VILLIERS CHARLEMAGNE	7 rue Saint Martin	Samedi 3 octobre : 9h-12h
Communauté de communes Pays de Meslay-Grez MESLAY DU MAINE	1 voie de la Guiternière	Mercredi 4 novembre : 13h30 - 17h30

En raison de la crise sanitaire actuelle, les personnes qui se présenteront à ces permanences devront respecter le protocole sanitaire qui sera affiché à l'entrée des locaux.

De plus, une permanence téléphonique sera assurée par la commission d'enquête le mercredi 28 octobre 2020, de 9h à 12h suivant les modalités ci-après :

- Les personnes souhaitant être contactées par un commissaire enquêteur devront s'inscrire préalablement auprès de la communauté de communes en appelant le numéro 02 43 64 29 99 ;
- Un des commissaires enquêteurs les rappellera alors durant la plage horaire mentionnée ci-dessus ; ces personnes devront prendre leurs dispositions pour être joignables durant cette tranche horaire.

Le projet de PLU intercommunal comprend une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et des différentes collectivités territoriales. Ces documents figurent au dossier.

Les informations relatives au dossier d'enquête publique peuvent être demandées auprès du Pôle intercommunal du Pays de Meslay Grez, en appelant le numéro 02 43 64 29 99, par courrier postal adressé au Pôle intercommunal ou par mail à l'adresse : contact@paysmeslaygrez.fr .

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront transmis au Président de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de cette même date, à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, dans les mairies de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes <http://www.paysmeslaygrez.fr/> .

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président

De la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez